

COMPTE-RENDU

Réunion du conseil municipal en date du 27 AVRIL 2021

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, M. GRANGE Mickaël, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. SOLEILHAC Stéphane, M. LALE-DÉMOZ Marcel, M. CLERC Jérôme, M. RAVISSE Philippe.
- ✓ Excusés : Mme DUPRÉ Amandine.
- ✓ Date des convocations : 20/04/2021
- ✓ Secrétaire : Mme Christiane CLERMIDY

- Sur le compte-rendu du 23/03/2021, l'adresse du site internet de la commune **mairie-courtes.fr** a été ajouté et le compte-rendu a été validé à l'unanimité.
- Amandine DUPRÉ et Donovan CHANEL passe à l'ouverture de la séance pour présenter au conseil municipal leur fils, HUGO, né le 24 février 2021 ;

HORAIRE DES RÉUNIONS : M. le Maire demande si l'horaire des réunions à 20 h 30 convient à chacun ou s'ils préféreraient 20 h ? ➤ L'horaire des réunions reste fixé à 20 h 30.

DÉCISIONS MODIFICATIVES n° 1 & n° 2 : M. le maire explique au conseil municipal, qu'à la suite du vote du budget primitif, des erreurs d'imputation (somme affectée à tort sur un article de la nomenclature comptable plutôt qu'un autre article) et des coquilles dans les montants totaux (erreur de rédaction) ont été relevés par le comptable public, il convient dès à présent de rectifier certains montants ou imputations par deux délibérations modificatives ;

- Erreur sur les montants
- Délibération N° 1 :
 - compte R001 « virement à la section de fonctionnement » - 300.00 €
 - compte R132 « subvention » + 300.00 €
- Erreur d'imputation
- Délibération N° 2 :
 - compte R1068 Chapitre 040 « excédent de fonctionnement » - 37 624.43 €
 - compte R1068 Chapitre 10 « excédent de fonctionnement » + 37 624.43 €

TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Les membres de la commission « voirie » ont effectué un état des lieux de la voirie communale afin d'évaluer les travaux. M. Mickaël GRANGE détaille les différents travaux.

1°) Le Conseil Municipal valide le devis SOCAFL d'un montant TTC de 32 220.00 € TTC qui sera mandaté sur le compte 231 OPE 17, en investissement. Les travaux portent sur :

- la réfection de la « Route de Faissolles » sur 380 ml (portion entre Mme Vve Trompille et M. Gilles Thévenard en passant vers la maison Rigaud »).
- la réfection de la « Route de St Nizier » sur 90 ml (devant le ferme Santis-Sassier).
- la réfection de la « Route de Buailles » sur 350 ml (depuis le virage après chez M. Raffin jusqu'à son étang avant le descente).

2°) Le Conseil Municipal accepte le devis SOCAFL pour l'entretien de la voirie « PATA, environ 6 tonnes » d'un montant TTC de 7 632.00 € qui sera mandaté sur le compte 615231, en fonctionnement.

3°) M. Mickaël GRANGE présente également un devis Socaff pour la réfection de la « Route du Curtil Gallet qui mène à l'Adapei» limitrophe entre Courtes et Vernoux. Cette dépense doit être financée à hauteur de 50 % entre les 2 communes (21 546.00 € TTC/2) soit 10 773.00 € pour Courtes. Les élus de Courtes restent dans l'attente de la décision des élus de Vernoux.

CHEMINS RURAUX

a) M. le Maire demande l'état actuel des chemins ruraux ➤ M. Mickaël GRANGE répond qu'ils sont annuellement entretenus par l'agent technique qui les recharge en cailloux.

b) M. le Maire demande d'être vigilant, dans les années à venir, afin de conserver un bon entretien de ces chemins. Un programme d'investissement pourrait être prévu si nécessaire, à savoir le décaissement et l'empierrement sur toute la largeur des chemins.

c) M. le Maire propose également d'effectuer une tournée de recensement des chemins ruraux et des chemins d'exploitation car parfois, ils n'existent plus sur le terrain mais sont toujours répertoriés sur le cadastre.

- Mrs Pallegoix, Soleilhac, Clerc et tous ceux qui le souhaitent effectueront une tournée.

MISSION « ARCHIVAGE DES DOCUMENTS DE LA COMMUNE »

Il est rappelé que les archives de la commune ont été classées en 2000 et en 2010. Suite à notre demande, le Centre de Gestion de l'Ain est venu sur place mesurer le linéaire des archives à classer. M. le Maire détaille la proposition d'intervention du CDG, précise que cet archivage ne pourrait être effectué qu'en 2023, et que cette dépense peut être subventionnée à hauteur de 45% par le département.

- Le conseil municipal accepte le devis du Centre de Gestion de l'Ain pour une mission « archivages des documents de la commune de Courtes » pour un montant de 3 750.00 €, soit 15 jours d'intervention.
- Le conseil municipal autorise le maire à solliciter la subvention départementale.

DEMANDE DE M. MARGUIRON : Le locataire d'un logement au presbytère, M. Marguiron, souhaite acheter et installer un brise-vue entre l'angle du bâtiment et le coin du hangar voisin du Gaec P2MN ; dans son courriel, M. MARGUIRON demande si le loyer pourra être diminué en contrepartie ;

- Les élus décident, à l'unanimité, de ne pas donner suite à sa demande considérant qu'il existe déjà une clôture en grillage souple et que l'installation d'un brise-vue ne s'impose pas, il s'agit d'un élément de confort. M. Marguiron pourra cependant installer ce brise-vue s'il le souhaite mais à ses frais exclusifs.

COURRIER M. et Mme DUBOIS : M. le Maire donne lecture des deux courriers adressés par M. et Mme Dubois par lesquels ils l'alertent du danger représenté par la fréquentation et la vitesse excessive sur la route qui passe devant chez eux « La Route de la Haute Chanée », ainsi que le courrier qui leur a été adressé en réponse.

M. DUBOIS évoque sans précision la peur des représailles par les usagers de la route.

- Après échanges notamment avec les élus riverains, il est décidé de porter une vigilance particulière sur cette route, mais il est décidé qu'il n'est pas opportun, pour l'instant, d'installer un panneau de signalisation du danger.

M. le Maire, ainsi que son adjoint, Paul Chagnard rappelle aux membres du conseil municipal que lors d'une précédente visite au domicile de M. et Mme DUBOIS, ceux-ci avaient relatés qu'un tracteur avait accroché leur clôture ; cependant, avec leur accord, il avait été demandé à ce que la clôture en question soit reculée pour laisser plus de place à la circulation, après qu'il ait été remarqué qu'un regard (domaine public) se retrouvait à l'intérieur du terrain clôturé. Cependant, une visite sur place a permis de relever que M. et Mme DUBOIS, contrairement, à leur engagement oral, n'avait pas bougé la clôture.

NOUVELLE DÉLIBÉRATION « CA3B : TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), DU DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU OU DE CARTE COMMUNALE ».

M. le Maire donne lecture d'un courrier du contrôle de légalité de la préfecture de l'Ain qui invite chaque commune à prendre une nouvelle délibération sur laquelle apparaîtra clairement et sans ambiguïté le terme « S'OPPOSER » et non pas « RENONCER » (notre délibération en date du 24/11/2020) au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (plu), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la CA3B.

- Le conseil municipal accepte de prendre une nouvelle délibération sur laquelle figurera explicitement que « la commune de Courtes s'oppose au transfert automatique de la compétence en matière de plan local d'urbanisme (plu), du document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à la CA3B ».

DIVERS :

- M. Jérôme CLERC souhaite des renseignements sur l'organisation des élections départementales et régionales ➤ Les informations précises seront données lors de la prochaine réunion.
- M. Philippe RAVISSE a assisté à l'AG du SIEA en visio. Le principal sujet traité est la création de la SEM LEA, gérée par 18 actionnaires, avec un capital de 2 millions d'€.
- La fibre par Orange arrive sur Courtes, un commercial a démarché les administrés.
- M. Jérôme CLERC demande s'il est prévu une cérémonie du 8 mai ➤ Oui, tout en respectant la jauge de 6 personnes en extérieur.
- Fleurissement : Les bénévoles ont achevé la mise en place de l'encadrement des massifs par des planches de chêne. Mme Sandrine CHARVET D'ALBERTO va finaliser le plan des massifs et passer commande à « L'ESPACE FLEURY » à Polliat. D'autre part, une benne de 8 m2 de terre végétale, pour garnir les massifs, sera commandée et livrée par ASM terrassement au prix forfaitaire de 160 €.
- M. Stéphane SOLEILHAC demande ce qui a justifié le mot de rappel sur les nuisances sonores ➤ Avec le retour des beaux jours, il était nécessaire de rappeler les différents horaires à chaque administré, après que les premiers abus aient suscités des plaintes de riverains auprès de Monsieur le Maire ; c'est aussi l'occasion pour chaque habitant de se responsabiliser et de comprendre qu'en cas d'infraction, le Maire a le devoir d'agir.
- Prochaine réunion : mardi 18 mai 2021 à 20 h 30.

Le Maire,
T. PALLEGOIX

